ORHON Yanneck
DASC FORMATIONS
250 rue Jean Mermoz
44150 ANCENIS

Vandœuvre, le 31/01/2025

Département Formation
Contact : secretariat.cnh@inrs.fr
Objet : Demande d'habilitation Echafaudage de pied - R408 / 1

Madame, Monsieur,

Faisant suite à la demande d'habilitation de votre entité au dispositif de formation suivant :

Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages de pied 1

et à l'examen de votre dossier par votre entité instructrice et par la Commission Nationale d' Habilitation qui s'est réunie le 30/01/2025, nous avons le plaisir de vous informer que votre entité :

est habilitée à dispenser des formations jusqu'au 30/01/2030.

sous réserve du respect du cahier des charges établi par le réseau prévention. Pour cette période, il vous est attribué le n° d'habilitation suivant :
H35061/2025/Echafaudage de pied - R408-1/O/10

Les contestations et voies de recours à la présente décision font l'objet de précisions dans le cahier des charges joint au dossier de demande d'habilitation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gérard Moutche
Chef du département Formation de l'INRS.